



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/312
23 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 MARS 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 19 mars 1999 (S/1999/311) dans laquelle vous avez porté à l'attention des membres du Conseil de sécurité copie d'une lettre du 19 mars 1999 que vous a adressée M. Omar Mustafa Muntasser, Secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

À cet égard, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité à la presse au nom des membres du Conseil le 23 mars 1999 à l'issue de consultations plénières.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) QIN Huasun

ANNEXE

Déclaration faite à la presse le 23 mars 1999

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la lettre du 19 mars 1999 adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne, indiquant que les deux accusés seraient mis à la disposition du Secrétaire général afin qu'il en assure la détention le 6 avril au plus tard.

Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé que les résolutions existantes du Conseil de sécurité constituent la base pour parvenir à un règlement complet et définitif de la situation.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la perspective de ce transfert conformément aux arrangements pris et, tenant compte aussi des renseignements fournis par les autorités françaises concernant le vol UTA 772, de la suspension immédiate des sanctions qui seront levées dès que les circonstances le permettront, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité ont remercié le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a faits pour parvenir à un accord avec la Jamahiriya arabe libyenne concernant l'application de la résolution 1192 (1998) du Conseil et ont exprimé leur appréciation aussi pour les mesures positives prises par les Gouvernements d'Afrique du Sud, d'Arabie saoudite et d'autres pays en vue d'appuyer ces efforts.
